



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES
PROCES-VERBAL
Séance du 9 mai 2023
A 20h00

Date de convocation : 4 mai 2023

Présents : M. le Maire Nicolas SCHWEITZER

Mmes et Mrs Fanny BEREZIAT, Jean-Claude PRABEL, Laurent JANAUDY, Sylvie JAMBOR, Florent CALMET, Lucas PONCET, Laetitia PIZZINI, Jennifer MOISSONNIER, Marie-Laure GAILLARD, Pierre PERTUIZET, Cyrill JANAUDY, et Monique FAVIER

Procuration : Marie COMMARET à Jennifer MOISSONNIER
Magali ONCUL à Laetitia PIZZINI

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Jennifer MOISSONNIER, secrétaire de séance

Le conseil municipal, réuni le 9 mai 2023 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 4 avril 2023 à l'unanimité des présents

2023-031 Société de Chasse - Bail au 1er juin 2023

M. le Maire présente la proposition de renouvellement de bail au 1er juin 2023 de la société de chasse de Cormoz concernant le droit exclusif de chasse et de passage ainsi que le droit de destruction des nuisibles (ESOD – Espèces d'animaux Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) sur les parcelles appartenant à la commune de Cormoz. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le bail de la société de chasse au 1er juin 2023 pour un loyer annuel de 47.23 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2023-032 Accessibilité – Aménagement du logement 175 route du Mollard

Mme Fanny BEREZIAT présente le devis de M. Hubert AUGER pour les travaux d'aménagement d'accessibilité (PMR) du logement situé 175 route du Mollard occupée par Mme Colette CHENE (Réfection de la salle de bain et installation de barres de maintien)

Elle précise que cette opération est subventionnée par les organismes suivants :

CARSAT Rhône Alpes : 2 500.00 €

DGAS – Conseil Départemental : 4 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de M. Hubert AUGER pour un montant de 9 242.00 € (TVA non applicable – Article 293-B du CGI) et les subventions accordées à hauteur de 6 500.00 € et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 dans l'opération 183 « Accessibilité ».

2023-033

Matériel 2023 – Salle polyvalente - Matériel vidéo et sonorisation

M. le Maire présente le devis de l'entreprise AVRIL Audiovisuel pour le remplacement du vidéoprojecteur et du système de sonorisation de la salle polyvalente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise AVRIL Audiovisuel pour un montant de 2 596.73 € HT, soit 3 116.08 € TTC et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 dans l'opération 226 « Matériel 2023 ».

2023-034

Matériel 2023 - Vidéoprojecteurs école

M. le Maire présente le devis de l'entreprise AVRIL Audiovisuel pour le remplacement de deux vidéoprojecteurs dans les salles de classe de l'école primaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise AVRIL Audiovisuel pour un montant de 2 209.14 € HT, soit 2 650.97 € TTC et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 dans l'opération 226 « Matériel 2023 ».

2023-035

DECI – Géomètre - Prestation de bornage des parcelles pour l'installation des poches de réserve incendie

M. le Maire présente le devis la SARL ABCD Géomètres Experts pour la division et le bornage des parcelles délimitées pour l'installation des trois poches réserves incendie situées route de la Bascule, chemin de Rouboz et route de la Verne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la SARL ABCD Géomètres Experts pour un montant de 1 367.40 € HT, soit 1 640.88 € TTC et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 dans l'opération 201 « DECI ».

2023-036

Bâtiments 2023 – Remplacement de la chaudière logement 16 place de l'école

M. le Maire présente le devis la SARL Patrick DEDIANNE pour le remplacement de la chaudière à gaz du logement 16 place de l'école. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la SARL Patrick DEDIANNE pour un montant de 4 976.72 € HT, soit 5 250.44 € TTC et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 dans l'opération 227 « Bâtiments 2023 ».

2023-037

GBA – Harmonisation de la taxe d'aménagement dans les ZAE de la zone communautaire

M. le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a la compétence en matière de développement économique et notamment en termes de « création, aménagement, entretien et création des zones d'activités économiques ». Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'Agglomération souhaite harmoniser les taux de la taxe d'aménagement communale s'appliquant sur les périmètres des zones d'activités communautaires. Conformément à l'article 1635 quater L du Code général des Impôts, la commune peut fixer un taux différent dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, par secteurs de leur territoire.

VU la délibération du Conseil municipal N°2018-080 du 15/11/2018 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal à compter du 01/01/2019 ;

VU la délibération numéro DC-2023-017 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

VU l'article 1635 quater L du Code général des Impôts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer un taux sectoriel de taxe d'aménagement communale à hauteur de 5 %, à partir du 1er janvier 2024 sur la zone d'activités économiques des Reisses.

2023-038

Programme voirie 2023 – Travaux route de la Bascule

M. le Maire présente l'offre de la société SOCAFL pour les travaux de réfection du trottoir (abaissement) à l'entrée de la parcelle cadastrée AA0011 et précise que l'entreprise Taxi Prost a accepté de participer au financement des travaux à hauteur de 50% du coût TTC, le montant total des travaux s'élevant 1 300.00 € HT, soit 1 560.00 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de la société SOCAFL, accepte de supporter le coût des travaux à hauteur de 50%, représentant 650.00 € HT, soit 780.00 € TTC et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 dans l'opération 225 « Programme voirie 2023 ».

2023-039

Révision de la carte communale – Devis pour travaux d'impression

M. Laurent JANAUDY présente le devis de la société KALIPRIM pour les travaux d'impression nécessaires à l'annonce de l'enquête publique relative à la révision de la carte communale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société KALIPRIM pour un montant de 114.30 € HT, soit 137.16 € TTC et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 dans l'opération 195 « Révision carte communale ».

Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Gestion du personnel

Ecole : Présentation de la demande de l'équipe enseignante relative à une modification des horaires hebdomadaires des enseignements au sein de l'école communale. À la vue de l'ensemble des éléments étudiés, le conseil municipal n'est pas favorable à cette modification.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI

Commission voirie : Réunion d'analyse des offres pour le programme voirie 2023 le mardi 31 mai 2023 à 20h00.

Commissions gestion des locations communales – Fleurissement-Associations locales-Gestion des salles-Cérémonies – Bulletin-Site internet

Feu d'artifice du 14 août 2023 : Validation du devis de l'entreprise PYRAGRIC pour un montant de 2 800.00 € TTC.

Divers

Centre multiculturel : Compte-rendu de la rencontre avec M. GUNN, expert en infrastructure.

Date à retenir

Jeudi 11 mai 2023 : Epicerie - rencontre avec Mme Jean, Mme Roux de GBA et la CCI à 10h00

Jeudi 11 mai 2023 : signature de la convention de partenariat dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée à Pirajoux à 17h30

Date du prochain conseil municipal le mardi 6 juin 2023 à 20h00

Le/la secrétaire de séance



Mme Jennifer MOISSONNIER

M. le Maire,



Nicolas SCHWEITZER